

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

---

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ARTOIS**

**COMMUNES DE BÉTHUNE ET BEUVRY**

**AMÉNAGEMENT DU PORT FLUVIAL**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 1<sup>er</sup> juin 2016, une enquête publique relative au projet d'aménagement du port fluvial sur les communes de BETHUNE et BEUVRY, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2016 inclus. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Artois.

Monsieur Bernard PORQUET, commandant d'unité de gendarmerie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur PORQUET, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Michel ROSE, trésorier principal des Finances Publiques, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale daté du 20 mai 2016, en mairies de BETHUNE et BEUVRY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de BETHUNE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations en mairie de BETHUNE :

- le lundi 20 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 7 juillet 2016 de 14h00 à 17h00
- le mardi 12 juillet 2016 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 juillet 2016 de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois, Hôtel Deusy, 87/89 rue Saint-Aubert, CS 70540, 62008 ARRAS (03 21 64 64 86).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BETHUNE et BEUVRY ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.